

DÉPARTEMENT  
du DOUBS

Commune d'AUTECHAUX (25110)

ARRONDISSEMENT  
de BESANCON

E X T R A I T

CANTON  
de BAUME-LES-DAMES

du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du Mardi 5 juillet 2022

**OBJET :**

**Délibération n° 22 /2022**

**Achat maison et terrain  
attendant LECHINE**

NOTA - Le Maire certifie que le procès-verbal de ce conseil a été publié sur le site internet le 13 juillet 2022

Que la convocation du Conseil avait été faite le 27 juin 2022

Et que le nombre des membres en exercice est de 11

Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales des Communes

*Le Maire,*

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUTECHAUX, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Séverine VOIDEY, Annie ANDRE, Jean-Claude RONDOT, Jean-Luc DORNIER, Olivier SOREZ, Sophie LEPARLIER

Absent / Excusé :

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Secrétaire de Séance : Sophie LEPARLIER

Madame LEPARLIER ayant obtenu la majorité des suffrages est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose que la commune souhaite éventuellement acquérir la maison de Mme LECHINE Mérone et son terrain attenant pour une superficie d'environ 25 ares. Le prix de cette acquisition de monte à la somme de 180 000 € auquel il faut ajouter les frais de notaires afférents à cette acquisition.

Mme LEPARLIER notaire à Baume-les-Dames n'a pas pris part au vote.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Voix POUR : 4**

**Voix CONTRE : 6**

**Abstention : 0**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 JUL. 2022



Contrôle de légalité

Le Maire,  
Jean-Yves BRUNELLA

